

## LA DEMANDE DE BREVET PROVISOIRE

La date du dépôt d'une première demande de brevet, dans un premier pays, établit une *date de priorité*. Cette première demande de brevet, dite demande prioritaire, peut être de *type provisoire ou régulière*. Une convention internationale appelée la *Convention de Paris* permet de déposer des demandes de brevet subséquentes portant sur la même invention dans d'autres pays ou régions après le dépôt de la première demande, pourvu que ce soit fait à l'intérieur d'une **période d'un an** suivant la *date de priorité*.

La demande de brevet provisoire, habituellement déposée auprès du bureau des brevets des États-Unis, permet d'établir une date de priorité pour l'invention. La demande provisoire demeure en instance durant une période d'un an, durant laquelle elle n'est ni publiée ni examinée, mais permet le dépôt de demandes de brevet régulières subséquentes. Elle permet d'évaluer le marché et la valeur de l'invention avant d'investir dans la préparation et le dépôt d'une demande de brevet régulière.

Ainsi, pour entamer votre stratégie de protection par brevet, nous recommandons habituellement le dépôt d'une demande de brevet de type provisoire, ce qui vous permet de continuer à développer l'invention pendant les 12 mois suivant la date de dépôt de la demande provisoire.

Une demande de brevet provisoire décrit toute l'information pertinente sur l'invention disponible au moment du dépôt. Elle peut inclure une section résumant ce qui est considéré comme l'invention, ou un jeu complet de revendications. Les figures incluses, le cas échéant, sont habituellement informelles.

Tel que mentionné plus haut, il est possible de préparer une demande de brevet provisoire comprenant un jeu complet de revendications. Cette option peut offrir davantage de versatilité pour les étapes subséquentes, particulièrement si un brevet est convoité en Europe.

Si aucune demande régulière n'est déposée durant l'année suivant le dépôt de la demande de brevet provisoire, la demande de brevet provisoire sera réputée ne jamais avoir été déposée. Elle ne sera pas publiée. Une demande de brevet régulière doit donc être préparée et déposée dans chacun des pays d'intérêt ou à titre de *demande de brevet internationale (PCT)*.

### AVANTAGES

- La demande provisoire permet d'obtenir une date de priorité à moindre coût.
- Son dépôt permet d'indiquer « en instance de brevet », ou « Patent Pending », au même titre qu'une demande régulière.
- Les coûts de préparation et de dépôt d'une demande de brevet régulière sont différés d'un an.
- Elle offre plus de polyvalence dans l'éventualité où des développements surviennent dans les mois suivant son dépôt.
- Le terme du brevet éventuel est étendu d'un an aux États-Unis.

### INCONVÉNIENTS

- La demande provisoire ne conduit pas directement à la délivrance d'un brevet - pour ce faire, une demande de brevet régulière doit être déposée à l'intérieur d'une période d'un an.
- La demande provisoire est une étape optionnelle et le montant investi dans sa préparation ne peut habituellement pas être entièrement récupéré lors de l'étape de la préparation et du dépôt de la demande régulière que celle d'un brevet.
- La demande provisoire retarde l'examen et la délivrance d'un brevet éventuel.



L'équipe spécialisée en brevets d'Ogilvy Renault, qui dépose plus de 3 100 demandes par année, se classe parmi les plus grandes et les plus respectées au Canada et est un chef de file en matière de préparation de demandes de brevets et de protection accordée par les brevets. Nous sommes des experts chevronnés qui savent aider les clients à tirer parti des avantages liés aux brevets.

---

## AGENTS DE BREVETS

### MANUFACTURIER, PROCÉDÉS INDUSTRIELS, MÉCANIQUE :

**Marie-Claude Gagnon, M. ing.**

T: 514.847.4312 mcgagnon@ogilvyrenault.com

**Dominique Pomerleau, Ph. D.**

T: 418.640.5179 dpomerleau@ogilvyrenault.com

### TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, OPTIQUE-PHOTONIQUE ET MÉTHODES D'AFFAIRES :

**Alexandra Daoud, B. Eng.**

T: 514.847.4333 adaoud@ogilvyrenault.com

### BIOTECHNOLOGIE, PHARMACEUTIQUES ET SCIENCES DE LA VIE :

**Marie-Hélène Rochon, Ph. D.**

T: 514.847.6095 mrochon@ogilvyrenault.com

**Demian Barbas, Ph. D.**

T: 514.847.4867 dbarbas@ogilvyrenault.com

## AVOCATS EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET AGENTS DE MARQUES DE COMMERCE

**Julie Dallaire, B. Sc.**

T: 514.847.4720 jdallaire@ogilvyrenault.com

**Sébastien J.-P. Gardère**

T: 514.847.4486 sgardere@ogilvyrenault.com

---

## AU SUJET D'OGILVY RENAULT

Ogilvy Renault est un cabinet multiservice qui compte près de 450 avocats, agents de brevets et agents de marques de commerce actifs dans les domaines du droit des affaires, des litiges, de la propriété intellectuelle et du droit de l'emploi et du travail. Le cabinet a des bureaux à Montréal, Ottawa, Québec, Toronto, Calgary et Londres et sert certaines des plus grandes sociétés du Canada et de plus de 120 autres pays.

Pour plus de détails, visitez le site [ogilvyrenault.com](http://ogilvyrenault.com)

Meilleur cabinet d'avocats au Canada  
2008 & 2009



Droit des affaires | Litiges | Propriété intellectuelle | Droit de l'emploi et du travail  
MONTRÉAL | OTTAWA | QUÉBEC | TORONTO | CALGARY | LONDRES  
OGILVY RENAULT S.E.N.C.R.L., s.r.l. | LLP ogilvyrenault.com

---

**OGILVY  
RENAULT**